

VILLE DE

SEPTÈMES  
LES VALLONS

Septèmes-les-Vallons, 17 décembre 2021

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

AM/PB/LAG \_\_\_\_\_ – Dpt.2021/SI *256* /DAG  
Réf. : CRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 16 décembre 2021 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 14 octobre 2021 a été approuvé à **L'UNANIMITE** des élu(e)s.

### FINANCES COMMUNALES

#### Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2021 – 5<sup>ème</sup> répartition

L'assemblée communale :

**APPROUVE** la liste des subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée ci-dessous :

Cobiac	Projet de lecture Liban Hermel	600 €
Cobiac	Coopération décentralisée : caravane culturelle et artistique au Liban	500 €
Centre social de la Gavotte Peyret	Nouvel an berbère	1 000 €
Les balladins de l'Estello	Théâtre	500 €
Les balladins de l'Estello	Cours de provençal	200 €
Les amis de la médiathèque	Aide à l'exposition de sculptures - Subvention exceptionnelle	1 000 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées. **PRECISE** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2021 en section de fonctionnement – article 6574, chapitre 65.

**(Délibération n°01.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)**

### FINANCES COMMUNALES

#### Attribution d'avance sur subventions à certaines associations et établissement public – Exercice budgétaire 2022.

L'assemblée communale :

**APPROUVE** la liste des avances de subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée ci-dessous :

ATTRIBUTAIRES	MONTANTS	IMPUTATIONS
ALEES	25 000 €	025/6574
MJC Septèmes Centre	5 700 €	025/6574
Centre Communal d'Action Sociale	15 000 €	520/657362

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées. **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022 en section de fonctionnement – chapitre 65.

**(Délibération n°02.12.2021 adopté à l'UNANIMITE)**

## FINANCES COMMUNALES

### **Approbation de l'avenant n°3 à la convention de gestion de la compétence éclairage public entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention de gestion de la compétence éclairage public entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons.

**PRECISE** que les crédits relatifs à la mise en œuvre de cette convention seront inscrits au Budget Primitif 2022 en section de fonctionnement aux chapitres 011 et 012.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente délibération et les conventions y afférentes.

*(Délibération n°03.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

## RESSOURCES HUMAINES

### **Organisation du temps de travail des agents de la commune de Septèmes-les-Vallons.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** l'organisation du temps de travail au sein des services de la ville de Septèmes-les-Vallons à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

*(Délibération n°04.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE – 4 abstentions : Patrick DUBESSE, Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD)*

## RESSOURCES HUMAINES

### **Règlement intérieur de la commune de Septèmes-les-Vallons.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** le règlement intérieur des services de la Ville de Septèmes-les-Vallons.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

*(Délibération n°05.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD)*

## RESSOURCES HUMAINES

### **Modification du tableau-type des emplois communaux - Année 2021.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** les propositions du tableau-type des effectifs.

**DECIDE** de fixer, conformément au tableau annexé à la présente délibération, les effectifs communaux autorisés au nombre de 227.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non-titulaires afin de satisfaire à des besoins ponctuels, saisonniers ou induits par la nécessité de pourvoir aux remplacements de fonctionnaires momentanément indisponibles.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non-titulaires en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires.

*(Délibération n°06.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD)*

## RESSOURCES HUMAINES

### **Prise en charge des frais d'hébergement pour départ en formation obligatoire des agents de la Police Municipale.**

L'assemblée communale :

**DECIDE** la prise en charge des frais d'hébergement pour départ en formation obligatoire des Policiers Municipaux selon les modalités et conditions exposées ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à son application.

**PRECISE** que ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget communal.

*(Délibération n°07.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

## RESSOURCES HUMAINES

### Renouvellement de la Convention d'adhésion au pôle santé du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13).

L'assemblée communale :

**ACCEPTE** les termes de la convention d'adhésion au pôle santé proposée par Monsieur le Président du Centre De Gestion des Bouches-du-Rhône à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**PRECISE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget communal article 6475, chapitre 012.

*(Délibération n°08.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

## RESSOURCES HUMAINES

### Etat Annuel des indemnités des élus – Année 2020. (DEBAT SANS VOTE)

L'assemblée communale :

**A PRIS CONNAISSANCE** de l'état annuel des indemnités versées aux élus de la ville de Septèmes-les-Vallons au cours de l'année 2020.

*(Délibération n°09.12.2021)*

## EDUCATION

### Approbation de la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe entre la Commune et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles publiques de la Commune.

L'assemblée communale :

**APPROUVE** la convention relative à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles publiques de la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe et ses éventuels avenants.

*(Délibération n°10.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

## CULTURE

### Approbation du Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la médiathèque – 2021-2026

L'assemblée communale :

**APPROUVE** le nouveau Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque.

**AUTORISE** l'équipe de la médiathèque à définir et proposer des projets en cohérence avec les axes définis dans le PCSES, en recherchant toutes les aides possibles pour les réaliser.

*(Délibération n°11.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

## ACTION SOCIALE

### Avenant n° 3 à la convention façades avec SOLIHA.

L'assemblée communale :

**DECIDE** de proroger pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 octobre 2024, la convention conclue avec SOLIHA afin de poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

*(Délibération n°12.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

## CONSEIL MUNICIPAL

### Dénomination d'une voie publique « Impasse la Rocade ».

L'assemblée communale :

**DECIDE** de dénommer « Impasse la Rocade » la voie desservant les parcelles précitées, conformément au plan ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire effectuer toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

*(Délibération n°13.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

### PATRIMOINE COMMUNAL

**Acquisition par la Commune d'un local commercial sis 42 avenue du 8 mai 1945 - Parcelle cadastrée section AP n° 57.**

L'assemblée communale :

**DECIDE** d'acquérir un bien sis 42 avenue du 8 mai 1945, cadastré section AP n° 57, pour un montant de 52 000 €, appartenant à la Société 2001 Nettoyage.

**DESIGNE** le notaire de la ville, le cabinet EXCEN, à l'effet d'établir l'acte authentique afférent à cette transaction.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

**PRECISE** que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

*(Délibération n°14.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

### PATRIMOINE COMMUNAL

**Installation d'équipements techniques permettant la mise en place de télérelève par GRDF au complexe sportif du Grand Pavois – Convention particulière d'hébergement.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** le site proposé par GRDF, à l'effet de recevoir les équipements techniques nécessaires à la télérelève à distance des consommations de gaz naturel et situé au complexe sportif du Grand Pavois,.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'hébergement y afférente.

*(Délibération n°15.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

### COOPERATION INTERCOMMUNALE

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Exercice 2020 (DEBAT SANS VOTE)**

L'assemblée communale :

**A PRIS** connaissance du rapport annuel de la Métropole Aix-Marseille-Provence relatif au prix et à la qualité des services publics concernant l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2020.

**PRECISE** que ce rapport sera mis à la disposition du public, qui en sera avisé par voie d'affiche en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

*(Délibération n°16.12.2021)*

### COOPERATION INTERCOMMUNALE

**Convention de mise à disposition de matériel et de service pour la création d'un portail numérique permettant la réception et la transmission des déclarations d'intention d'aliéner.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de matériel et de service pour la création d'un portail numérique permettant la réception et la transmission des déclarations d'intention d'aliéner proposée par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

*(Délibération n°17.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

### DEVELOPPEMENT DURABLE

**Convention de cofinancement entre l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Septèmes-les-Vallons – Résorption des points noirs du bruit de l'autoroute A7 à Septèmes-les-Vallons Secteur Basse-Bédoule.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** la convention de cofinancement entre l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Septèmes-les-Vallons pour la Résorption des points noirs du bruit de l'autoroute A7 à Septèmes-les-Vallons Secteur Basse-Bédoule.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**DECIDE** que les crédits seront prévus aux budgets primitifs 2022 et 2023.

*(Délibération n°18.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

## ENVIRONNEMENT

**Participation et engagement de la commune de Septèmes-les-Vallons pour le programme ACTEE 2- MERISIER - Approbation de la convention entre la FNCCR, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'ALEC Métropole Marseillaise, l'atelier de l'Environnement-CPIE du Pays d'Aix et les Communes – Approbation de la convention de reversement.**

L'assemblée communale :

**DESIGNE** La Métropole Aix-Marseille-Provence comme coordinateur du groupement composé de la Métropole Aix-Marseille-Provence, des associations ALEC Métropole Marseillaise et CPIE du Pays d'Aix et des communes suivantes : Aix en Provence, Cabriès, Cassis, Cornillon-Confoux, Coudoux, Ensues-La-Redonne, Gardanne, Gémenos, Gignac La Nerthe, Istres, Jouques, La Bouilladisse, La-Penne-Sur-Huveaune, La-Roque-d'Anthéron, Les Pennes Mirabeau, Mallemort, Marignane, Miramas, Pelissanne, Peypin, Port-de-Bouc, Port Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Saint-Mitre-les-Remparts, Salon de Provence, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, Trets, Velaux, Vitrolles.

**APPROUVE :**

- La convention et ses pièces annexes entre la commune de Septèmes-les-Vallons, la FNCCR, et les membres du groupement relative à la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 – MERISIER.
- La convention de reversement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons, relative à la mise en œuvre de la convention de partenariat avec la FNCCR relative aux programmes CEE ACTEE - MERISIER

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

*(Délibération n°19.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

## ENVIRONNEMENT

**Avis de la commune de Septèmes-les-Vallons sur la demande d'autorisation environnementale unique assortie de servitudes d'utilité publique – Ecopôle de l'Étoile à Septèmes-les-Vallons.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** le nouveau périmètre de servitudes d'utilité publique instituées sur les parcelles ou parties de parcelles citées ci-dessous :

SECTION	NUMERO	SURFACE DE LA PARCELLE (m²)	SURFACE DE LA PARCELLE CONCERNEE PAR LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (m²)
AV	15	92 183	3 442
AV	19	61 264	34 492
AV	20	20 506	18 543
AV	21	125 848	26 834
A	337	250 752	12 250
A	1390	527 068	525 767
A	1391	3 772 009	294 824

**PRECISE** que ces servitudes couvrent la totalité de la durée de l'exploitation et de la période de suivi à long terme de l'ISDND.

**CONFIRME** que ces servitudes d'utilité publique seront annexées au Plan local d'urbanisme.

*(Délibération n°20.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

## ENVIRONNEMENT

**Signature d'une convention de partenariat avec l'association « les Ailes de la PA » dans le cadre de la stérilisation des chats sauvages errants sur la commune de Septèmes-les-Vallons.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** la signature d'une convention de partenariat avec l'association « les Ailes de la PA » dans le cadre de la stérilisation des chats sauvages errants sur la commune de Septèmes-les-Vallons, pour une durée de six mois, renouvelable.

**PRECISE** que les défraiements sont calculés sur la base de calcul des impôts soit 0,574 € du kilomètre pour un véhicule de 6cv.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.  
*(Délibération n°21.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

### ENVIRONNEMENT

**Signature de la convention de mise à disposition d'applications et de données du Système d'Information Géographique métropolitain (SIG) entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons.**L'assemblée communale :

**APPROUVE** la signature de la convention de mise à disposition d'applications et données du Système d'Information Géographique métropolitain entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons.

**PRECISE** que le montant de la cotisation pour l'année 2022 est de 3 222 €.

**INDIQUE** que la convention est prise pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et prendra fin au maximum le 31 décembre 2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.  
*(Délibération n°22.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

### POLITIQUE DE LA VILLE

**Attribution d'une subvention d'investissement Politique de la Ville pour le réaménagement des locaux d'activités à la Gavotte Peyret (Foyer Tayeb Kebab).**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'investissement Politique de la Ville pour le réaménagement des locaux d'activités à la Gavotte Peyret (Foyer Tayeb Kebab) dont le coût global a été estimé à la somme de 390 000 TTC, selon le plan de financement suivant :

- Métropole Aix-Marseille CT1 (10,26%) : 40 000 €
- Conseil Départemental 13 (19,23 %) : 75 000 €
- Ville de Septèmes-les-Vallons (19,23%) : 75 000 €
- Caisse d'allocation familiale (28,84%) : 112 500 €
- Fonds propres (22,44%) : 87 500 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

*(Délibération n°23.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD)*

### MOTION

**Motion portant sur l'individualisation de l'Allocation Adultes Handicapés.**

L'assemblée communale :

#### SOUHAITE

- Informer le Gouvernement et le Président de la République de son indignation quant au refus d'individualiser l'Allocation Adultes Handicapés.
- Demander aux députés de la majorité de changer de position, de sortir d'un positionnement purement partisan et de faire preuve d'Humanisme.

*(Motion n°01.12.2021 adoptée à l'UNANIMITE)*

### COMPTE RENDU

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 40.**